

RÉUNION DU 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le VINGT TROIS AVRIL, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de LAROQUE TIMBAUT, sous la présidence de Monsieur Lionel FALCOZ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2014.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

Lionel FALCOZ, Maire ; Patrick LESUEUR ; Jean-Claude BOLOGNINI ; Jean-Jacques DULAURIER ; Carole BARRAN-SOULACROIX ; Aurélie RANOU-BOUSSUGE ; Christian RICHARD ; Sylvie PUYAU ; Joël BERNARD ; Véronique LEFÈVRE ; Eric FLESCHE ; Elisabeth HENRY ; Christophe GILARDI ; Georges DENYS ; Gérard THOMAS ; Françoise TESTUT.

ABSENTS :

Patricia BONNIN-BLOIS qui a donné pouvoir à Véronique LEFÈVRE ; Caroline CHAPUT qui a donné pouvoir à Sylvie PUYAU ; France LASFARGUES.

Mme Aurélie RANOU-BOUSSUGE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. ZAC Centre bourg – vote du budget primitif 2014
2. Commune
 - 2.1 Vote des taxes 2014
 - 2.2 Vote du budget primitif 2014
3. Vote des commissions municipales
4. Création du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
5. D.I.A

Est ajouté à l'ordre du jour après accord unanime du Conseil Municipal

6. Demande d'aménagement d'un accès sur voirie rue du commerce

Questions et informations diverses

- Propositions CCID – CIID
- PV du Syndicat Mixte d'Aménagement de la masse et de la Laurendanne
- Point de situation sur les personnels du secrétariat de mairie et des services techniques
- Modification horaire hebdomadaire d'un agent territorial
- Présentation du projet d'aire de jeux
- Calendrier partiel des animations été 2014
- Préparation des élections européennes

Monsieur Lionel FALCOZ, Maire ouvre la séance et, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu de la dernière réunion.

Monsieur THOMAS, prend la parole pour faire certaines observations :

3.4 - Désignation des délégués au Syndicat de transports d'Elèves de Beauville - Laroque - Puymirol

Lors du vote M. THOMAS affirme s'être prononcé CONTRE non pas s'être abstenu. Il a été mentionné 4 abstentions conformément aux prises de notes de la secrétaire de séance et du maire.

4. Désignation des commissions communales

Demande que soit mentionné qu'un refus a été signifié à Mme TESTUT sur sa demande de faire partie de la commission Impôts-finances-budget et ajouter que seuls les 4 membres de la liste minoritaire n'avaient pas eu communication au préalable de document pour se positionner sur les commissions.

M. le Maire rappelle ce qui avait été indiqué quant à la représentativité au sein des diverses commissions communales. Des places ont été réservées aux membres de la minorité dans certaines commissions mais, rien ne les empêche de participer aux travaux d'autres commissions en tant que membre extérieur. Mr le maire rappelle aussi que lors du dernier conseil municipal, à la question répétée par deux fois « vous a-t-on interdit de participer aux travaux de la commission ? » Mme Testut a répondu « non ».

Est noté que la liste minoritaire a décidée de ne pas honorer la deuxième place qui lui a été réservée à la commission « voirie-eau-espaces verts-bâtiments communaux ».

7. Point sur la situation des Edéniales

M. THOMAS fait remarquer que suite à la phrase « *Au titre de l'année 2013, la Commune est redevable de 9 parts, soit 4500€ ainsi que de 25000€ de frais de justice pour les années précédentes et de 15000€ de frais de justice pour l'année 2013* » il n'est pas fait mention d'un seul lit .

M. DENYS précise que les mandats relatifs à la participation de la commune sont dans la comptabilité et le courrier.

M. LESUEUR fait remarquer qu'aucun document ne porte sur 1 seul lit. Une participation a bien été honorée pour 1 lit en 2013 mais la commune reste redevable de 8 parts. Suite aux engagements de 2007 la commune est caution solidaire de la structure.

M. THOMAS précise qu'une erreur a été faite sur la désignation des délégués du Syndicat des transports de Penne : Mrs Joël BERNARD et Gérard THOMAS étant délégués suppléants et non titulaires.

Mme VIDAL, secrétaire de mairie précise que cette erreur étant « matérielle » celle-ci a été modifiée sur le compte rendu définitif. Il est demandé à l'ensemble des conseillers d'aviser dans les 24h après réception du compte rendu toute erreur de ce type qui pourrait être relevée.

Le compte rendu de la réunion du 5 avril 2014 est approuvé en tenant compte de ces différentes remarques.

1- ZAC Centre Bourg – budget primitif 2014.

M. Lionel FALCOZ, Maire donne la parole à M. Jean-Jacques DULAURIER, délégué aux finances pour présentation du budget primitif 2014 de la ZAC Centre Bourg, document élaboré avec la SEM47, maître d'œuvre délégué de l'opération.

En fin d'opération, la commune sera redevable d'une participation d'environ 50 000€. Reste à finaliser la vente de la parcelle comprenant la « maison Galvier » ainsi que le lot utilisé actuellement pour le stationnement de véhicules, boulevard du 11 novembre. Deux hypothèses sont à l'étude pour l'aménagement de cette parcelle : création d'une station verte de rechargement pour camping-car ou aire de stationnement.

Faisant référence à l'article L.2121-13 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) Mme TESTUT, M. DENYS et M. THOMAS considérant ne pas avoir eu en temps utile communication des pièces nécessaires à un délai de réflexion se prononcent CONTRE le budget primitif 2014 de la ZAC Centre Bourg n'ont pas signé l'annexe IV – page des signatures.

Le budget primitif 2014 de la ZAC centre Bourg est voté à la majorité des voix 15 POUR comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Votes de l'année	189 459.00	278 200.50	+ 88 741.50
Résultat reporté N-1			
TOTAL DE LA SECTION	189 459.00	278 200.50	+ 88 741.50
INVESTISSEMENT			
Votes de l'année	189 459.00	158 334.00	- 31 125.00
Résultat reporté N-1		199 667.00	+ 199 667.00
TOTAL DE LA SECTION	189 459.00	358 001.00	+ 168 542.00
TOTAL DU BUDGET	378 918.00	636 201.50	+ 257 283.50

Fait et délibéré.

2- 1 Vote des taxes directes locales 2014

M. Lionel FALCOZ, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les taux des taxes directes locales pour 2014, sachant que les bases d'imposition ont très peu évolué par rapport à 2013.

Vu la situation économique et budgétaire, Mr FALCOZ Lionel, Maire, ne souhaite pas augmenter le niveau des taxes, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir les taux de 2013 et fixe le produit attendu 2014 comme suit :

	Bases effectives 2013	Bases notifiées 2014	Variation des bases/2013	Taux appliqués	Variation des taux/2013	Produit Voté 2014	Variation du produit / 2013
Taxe d'habitation	1 659 289	1 685 000	1,550 %	9.92 %	0 %	167 152	1,550 %
Foncier bâti	1 099 714	1 132 000	2,936 %	22.04 %		249 492	2,936 %
Foncier non bâti	60 248	60 500	0,418 %	97.65 %		59 078	0,418 %
TOTAL			2,066 %			475 722	+ 2,128 %

Fait et délibéré.

2-2- Commune – budget primitif 2014

M. Lionel FALCOZ, Maire donne la parole à M. Jean-Jacques DULAURIER, délégué aux finances pour présentation du budget primitif 2014 de la Commune.

Dans les grandes lignes, les prévisions antérieures ont été reportées. Des provisions supplémentaires pour risques sont budgétisées concernant les dossiers en cours de litiges (les Edéniales et Tribunal Administratif pour NBI du personnel territorial).

Après énoncé des divers chapitres des précisions sont données sur différents articles, sachant que certaines attributions de dotations n'ont pas encore été communiquées.

Faisant référence à l'article L.2121-13 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) Mme TESTUT, Mrs DENYS et THOMAS considérant ne pas avoir eu en temps utile communication des pièces nécessaires à un délai de réflexion se prononcent CONTRE le budget primitif 2014 de la Commune et n'ont pas signé l'annexe IV – page des signatures

Le budget primitif 2014 est voté par chapitre, à la majorité des voix 15 POUR comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Votes de l'année	1 276 718.18	1 004 639.67	- 272 078.51
Résultat reporté N-1		308 105.16	+ 308 105.16
TOTAL DE LA SECTION	1 276 718.18	1 312 744.83	+ 36 026.65
INVESTISSEMENT			
Votes de l'année	365 669.29	647 774.38	+ 282 105.09
Restes à réaliser	129 744.00	82 757.00	- 46 987.00
Résultat reporté N-1	235 118.09		- 235 118.09
TOTAL DE LA SECTION	235 118.09	730 531.38	0
TOTAL DU BUDGET	2 007 249.56	2 043 276.21	+ 36 026.65

Fait et délibéré.

3- Commissions communales

M. Lionel FALCOZ, Maire demande aux élus de la minorité de se positionner sur les commissions mises à leur disposition. Ceux-ci ne souhaitent pas bénéficier des 2 places qui leur étaient réservées dans la commission Voirie/eau/espaces-verts/bâtiments communaux, malgré la perspective d'un travail important de réflexion et d'actions à mener sur la rationalisation des bâtiments communaux.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité constitue les différentes commissions comme suit :

CULTURE - PATRIMOINE	
Vice-présidence	Elisabeth HENRY
membres	Patrick LESUEUR
	Sylvie PUYAU
	Eric FLESCHE
	Françoise TESTUT
ECOLE – CANTINE – PETITE ENFANCE	
Vice-présidence	Caroline CHAPUT
membres	Patrick LESUEUR
	Françoise TESTUT
ARTISANAT – COMMERCE - ASSOCIATIONS	
Vice-présidence	Christophe GILARDI
membres	Jean-Claude BOLOGNINI
	Aurélie RANOU
	Gérard THOMAS
ACTION SOCIALE - CCAS	
Vice-présidence	Joël BERNARD
membres	Jean-Claude BOLOGNINI
	Véronique LEFÈVRE
	Gérard THOMAS
	+ 4 membres extérieurs
VOIRIE – EAU – ESPACES VERTS – BÂTIMENTS COMMUNAUX	
Vice-présidence	Eric FLESCHE
membres	Carole SOULACROIX
	Jean-Claude BOLOGNINI
	Jean-Jacques DULAURIER
	France LASFARGUES
URBANISME - ENVIRONNEMENT	
Vice-présidence	Christian RICHARD
membres	Carole SOULACROIX
	Aurélie RANOU
	Georges DENYS

Fait et délibéré.

4- Constitution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

M. Lionel FALCOZ, Maire expose au Conseil Municipal la réglementation relative à la constitution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS est fixé par le Conseil Municipal. Ce nombre ne peut être inférieur à 8 et doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre par le Maire parmi des personnes qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le Maire est président de droit du CCAS et les membres sont nommés pour la durée du mandat.

Appel à candidature a été lancé auprès des associations locales : ADMR, ASSAD, ESAT, Restaurant du cœur.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Fixe le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS à 4 de chaque catégorie
- Désigne ses représentants comme défini au chapitre 3 – Commission CCAS
 - Joël BERNARD
 - Jean-Claude BOLOGNINI
 - Véronique LEFÈVRE
 - Gérard THOMAS

Au vu des candidatures présentées M. le Maire nomme comme suit les 4 membres extérieurs au Conseil:

- Association Aide et Service à Domicile (ASSAD) : Patrick SALLERES
- Association à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : Cécile DEMAY
- Représentante de l'ESAT Lamothe Poulin : Isabelle BLIN
- Candidature individuelle spontanée : Karine BASSAÏSA, conseillère en économie sociale et familiale.

Fait et délibéré.

5- D.I.A

M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour une vente devant se réaliser sur la Commune et située en zone AU du PLU.

- MASSON : terrain à bâtir de 24a 99ca, lieu-dit « Brioudes »

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas user de son Droit de Prémption Urbain pour cette affaire.

6- Demande création d'une entrée privative sur domaine public, rue du Commerce

M. Lionel FALCOZ, maire, présente au Conseil Municipal une demande présentée par M. CAMIADE, représentant le conseil paroissial pour la création d'un accès direct de la maison paroissiale St Germain sur le domaine public, rue du commerce.

Requête engagée par M. Alain BARDELLI suite à la vente de l'ancien couvent en 2 propriétés, en vue de lever une servitude de passage. L'intéressé s'engageant à prendre à sa charge tous frais pouvant découler de cet aménagement.

Conscient que cette nouvelle ouverture modifierait le stationnement actuel, et qu'une réflexion globale sur la circulation du centre bourg va être menée, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reporter cette demande à une réunion ultérieure afin que la commission puisse approfondir ce dossier.

Fait et délibéré.

Questions et informations diverses

Commission communale des Impôts Directs

Suite au renouvellement des conseils municipaux il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Une proposition de 24 personnes doit être présentée à la Direction Générale des Finances Publiques. Malgré la proposition de M. FALCOZ, Maire, les membres de la liste minoritaire ne souhaitent pas participer à cette commission.

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Masse et la Laurendanne

M. Lionel FALCOZ, Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport d'activité du Syndicat de l'année 2013 et demande à M. DENYS de donner quelques précisions sur le choix de l'ancienne municipalité de se retirer de ce syndicat.

M. DENYS refait l'historique de la réflexion menée depuis 1995. La Commune n'ayant aucun ouvrage sur son territoire et, vu l'évolution des adhérents Laroque n'a plus d'intérêt commun, si ce n'est que par solidarité avec les communes avoisinantes.

Suite à la décision de la Commune de se retirer définitivement en juin 2013, le Syndicat en réunion du 27 février 2014 a reporté sa décision.

Le Conseil Municipal à l'unanimité continue sur la même optique de retrait. Une relance sera faite auprès du Président du Syndicat.

Personnel de la mairie

Une réflexion est menée afin de faire le bilan des activités des services techniques, mieux comprendre leur charge de travail et type d'actions. Dans un premier temps, un agent technique à temps complet étant en maladie de longue durée, il sera proposé un complément d'heures à l'agent intérimaire qui assure son remplacement mais, actuellement que sur un mi-temps.

En administratif, une réflexion est également menée sur la répartition des tâches et aménagement des locaux.

L'objectif étant d'optimiser au mieux les services actuels et limiter les frais de fonctionnement.

Aire de jeux enfants

2 hypothèses de travail sont à l'étude en commission :

Implantation sur le terre plein face à l'école (parking existant mais peu fréquenté en dehors des périodes d'école) ou place de la Mairie (visibilité, proximité du marché mais proximité du boulevard du 11 novembre).

Calendrier des festivités

M. Patrick LESUEUR présente le calendrier partiel des activités prévues pour la période estivale – travail élaboré par la commission Culture et patrimoine.

- 24 et 25 mai : fête de la St Germain avec de la participation de la Peña
- 13 juin : fête de la musique
- 14 juin : Spectacle de l'école de danse de Beauville
- 15 juin : Passage d'un rallye de voitures anciennes
- 12 juillet : bal des pompiers avec démonstration de l'ancienne pompe à eau
- 25 juillet : cinéma au clair de lune
- 1^{er} août : vernissage place de la Halle
- 14-15 août : Vide grenier – brocante

Marchés artisanaux Place de la Halle les 29 juin – 27 juillet et 31 août.

Elections européennes

Il est demandé à chaque élu de se positionner dans le tableau des permanences du bureau de vote des élections européennes qui ont lieu le 25 mai.

Le tableau définitif sera transmis aux élus

Une information sur le nouveau mode de scrutin sera adressée à l'attention de l'ensemble des administrés.

Les Edéniales

Monsieur le maire a rappelé que dès le 7 Décembre 2007 l'ensemble des conseillers municipaux, a voté l'adhésion de la commune au G.C.S.M.S. et par voie de conséquence ne pouvait ignorer qu'ils se portaient caution solidaire et ce dès le départ.

Mr LESUEUR Patrick, concernant les Edéniales a précisé qu'il avait remis l'ensemble des conseillers municipaux un document mentionnant l'historique des assemblées générales et notifiant la montée de 9 lits/part pour notre commune.

A ce jour aucun dossier n'a été remis à la nouvelle municipalité justifiant l'affirmation de Mr DENYS de ne compter qu'une seule part.

M. FALCOZ propose de créer un groupe de travail avec M. DENYS et M. THOMAS qui ont suivi l'affaire jusqu'à ce jour afin d'étudier les textes avec une aide de professionnels juridiques et financiers pour élaborer la défense des intérêts de la commune et exiger l'application des décisions de la dernière assemblée générale du G.C.S.M.S..

<p>Lionel FALCOZ Signature ou cause de non élargement</p> 	<p>Patrick LESUEUR Signature ou cause de non élargement</p> 	<p>Jean-Claude BOLOGNINI Signature ou cause de non élargement</p> 	<p>Jean-Jacques DULAURIER Signature ou cause de non élargement</p> 
<p>Carole BARRAN-SOULACROIX Signature ou cause de non élargement</p> 	<p>Aurélié RANOU BOUSSUGE Signature ou cause de non élargement</p> 	<p>Christian RICHARD Signature ou cause de non élargement</p>	<p>Patricia BONNIN Signature ou cause de non élargement</p> <p><i>Absente avec pouvoir</i></p>
<p>Sylvie PUYAU Signature ou cause de non élargement</p>	<p>Caroline CHAPUT Signature ou cause de non élargement</p> <p><i>Absente avec pouvoir</i></p>	<p>Joël BERNARD Signature ou cause de non élargement</p>	<p>Véronique LEFÈVRE Signature ou cause de non élargement</p> 
<p>Eric FLESCHE Signature ou cause de non élargement</p> 	<p>Elisabeth HENRY Signature ou cause de non élargement</p> 	<p>Christophe GILARDI Signature ou cause de non élargement</p> 	<p>Georges DENYS Signature ou cause de non élargement</p> 
<p>France LASFARGUES Signature ou cause de non élargement</p> <p><i>Absente</i></p>	<p>Gérard THOMAS Signature ou cause de non élargement</p> 	<p>Françoise TESTUT Signature ou cause de non élargement</p> 	

Levée de séance le 23 avril 2014 à 22h45. FV